

1 Wallon sur 6 tente d'éviter les contrôles alcool par tous les moyens

C'est 2,5 fois plus qu'il y a 4 ans !

Selon une nouvelle enquête de l'institut Vias, 1 Wallon sur 6 utilise les réseaux sociaux, une application voire un avertisseur de radars pour tenter d'éviter les contrôles alcool, soit 2,5 fois plus qu'il y a 4 ans. Cette pratique est nettement moins répandue en Flandre. Peut-être est-ce dû au fait que le risque de se faire contrôler a augmenté: environ 1 Belge sur 3 a fait l'objet d'un contrôle alcool au cours des 3 dernières années. Autre résultat notable : la moitié des Belges ramène un ami à la maison s'il est sur le point de prendre le volant sous l'influence de l'alcool.

Pour connaître l'opinion des Belges sur certains thèmes liés à l'alcool au volant, un échantillon représentatif de 1000 Belges avait été sondé en 2018. Pour mesurer l'évolution des attitudes des conducteurs ces 4 dernières années, l'institut Vias a mené quasiment la même enquête cette année.

1 Wallon sur 6 essaie d'échapper aux contrôles alcool

11% des conducteurs belges utilisent un moyen pour tenter d'échapper aux contrôles alcool, mais il y a de grandes différences entre les Régions. Par rapport aux Flamands (7%), les Wallons (16%) et les Bruxellois (21%) sont respectivement 2 et 3 fois plus nombreux à essayer de passer à travers les mailles du filet. Ce sont les réseaux sociaux et les avertisseurs de radars qui sont les plus utilisés.

Utilisez-vous des moyens d'éviter les contrôles alcool ?

	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Total Belgique
Oui, les médias sociaux	10%	13%	5%	7%
Oui, un avertisseur de radars	5%	9%	2%	4%
Oui, une application	1%	5%	2%	2%
Oui, autre	0,5%	0,3%	0,7%	0,6%
Total oui	16%	21%	7%	11%

Le fait de prévenir d'autres conducteurs qu'un contrôle alcool est en cours est un acte incivique. En effet, même prévenus, les conducteurs vont conduire sous l'influence de l'alcool. Ils vont simplement prendre un autre itinéraire, ce qui ne fait pas baisser le risque d'accident. De plus, il arrive fréquemment que les policiers contrôlent d'autres points lors d'un contrôle alcool (assurances, personnes recherchées, etc.) et prévenir les autres conducteurs peut donc avoir de graves conséquences.

Le risque de se faire contrôler en hausse

36% des conducteurs belges ont été soumis à un contrôle alcool au cours des 3 dernières années. En 2018, ce pourcentage était de 33%, ce qui signifie que le risque de se faire contrôler a augmenté.

Au total, 2 conducteurs belges sur 3 (66%) affirment avoir déjà été soumis à un contrôle d'alcoolémie, contre 60% il y a 4 ans. Le risque de se faire contrôler a donc légèrement augmenté en dépit de la charge de travail supplémentaire pour les services de police induite par la crise sanitaire.

Avis partagés pour la tolérance zéro

L'opinion publique est partagée en ce qui concerne la tolérance zéro en matière d'alcool au volant. 45% des Belges y sont favorables, soit une légère baisse par rapport à il y a 4 ans (48%). 55% y sont opposés.

11% des conducteurs belges souhaitent même revoir la norme à la hausse et fixer la limite à 0,8 ‰, ce qui était le cas avant décembre 1994. La hausse de la consommation d'alcool pendant la crise sanitaire peut expliquer la baisse de l'adhésion sociale vis-à-vis de la tolérance zéro.

Les défenseurs de la tolérance zéro sont plus nombreux en Flandre (47%) qu'en Wallonie (39%) mais les différences sont surtout liées à l'âge : 54% des 18-34 ans y sont favorables contre seulement 36% des plus de 55 ans.

Bien que la plupart des conducteurs sous l'emprise de l'alcool soient largement au-dessus de la limite légale en cas d'accident, la tolérance zéro peut contribuer à réduire le nombre de tués sur nos routes. Au niveau communication, c'est beaucoup plus facile de dire « si vous buvez, vous ne conduisez pas ». Une étude de l'institut Vias avait montré que la tolérance zéro permettrait d'éviter chaque année 17 tués, 20 blessés graves et 315 blessés légers.

L'alcool surtout chez les amis ou en famille

C'est lors d'une visite chez des amis (32%) que la tentation de boire de l'alcool est la plus grande, même quand on doit conduire au retour. Les fêtes de famille (mariage ou communion) sont également des moments à risque (31%). C'est pour cette raison qu'il est important, en de telles circonstances, de prévoir des boissons sans alcool pour les convives qui le souhaitent.

Un ami a trop bu ? La moitié des Belges le ramène à la maison

1 Belge sur 2 (48%) ramène un ami ayant trop bu qui s'apprête à conduire et lui évite ainsi de courir des risques et d'en faire courir aux autres. 1 Belge sur 3 (33%) essaie de trouver une autre solution pour qu'il ne prenne pas le volant et 1 Belge sur 8 (13%) fait une remarque à la personne ayant trop bu, tout en lui laissant le choix de conduire ou non. Seules 3% des personnes ne disent rien.

Les choses sont différentes lorsque la personne ayant trop bu est un inconnu. Les Belges sont alors moins enclins à lui faire une remarque sur son comportement. Seuls 10% des Belges ramènent la personne à la maison et 1 Belge sur 3 (36%) cherche une alternative (ex. : taxi). Plus préoccupant : 1 personne sur 4 (24%) ne dit rien du tout. Pourtant, que la personne ayant trop bu soit ou non une connaissance ne change rien : les conséquences de ses actes peuvent être aussi graves

Conclusion

La mentalité des conducteurs belges vis-à-vis de l'alcool reste problématique. Ils cherchent de plus en plus à échapper aux contrôles. Or un conducteur qui n'a rien à se reprocher n'a aucune raison de les éviter. Peut-être y a-t-il un lien avec l'augmentation du risque de se faire contrôler ces dernières années. Il faut absolument continuer à travailler sur un changement de mentalité à l'avenir. S'abstenir de conduire après avoir bu, ce n'est pas uniquement pour éviter une amende ou un retrait de permis. C'est avant tout un choix délibéré pour ne pas mettre en danger sa vie et celle des autres usagers.

Personne de contact:

Benoit GODART, porte-parole Institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20



Institut Vias
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411